



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-63

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : ADOPTION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire

VU le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire, pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le règlement intérieur, ci-annexé, de la présente assemblée.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	-	5

BERARD E., DUCLERCQ JP,
CARO JC, CRISA L., JOUGLA F.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-64

OBJET : ACTION SOCIALE INSERTION : FONDS D'AIDE AUX JEUNES –
DEMANDE DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Mme Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée à l'action sociale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 portant sur les libertés et responsabilités locales a décentralisé aux conseils généraux la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Ce dispositif a pour objet d'attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur

insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Durant l'année 2013, ce fonds a permis d'aider financièrement 1 552 jeunes du Vaucluse, soit en participant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, soit en permettant à ces jeunes de bénéficier d'aides ponctuelles dans divers domaines (subsistance, mobilité, logement, santé ...).

Compte-tenu de la possibilité pour les communes d'abonder ce fonds, le Président du Département de Vaucluse sollicite le Conseil municipal dans ce sens afin de permettre aux jeunes de notre département et plus précisément de notre territoire de compétence, de bénéficier d'un appui efficace.

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes en difficultés de la commune de bénéficier des aides du F.A.J.,

La participation de la commune s'élèverait à 490,30 € soit 0,10 € par habitant avec une population légale de 4903 habitants au 1^{er} janvier 2014.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 490,30 € pour l'année 2014.

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

PRÉCISER que le versement de cette participation se fera auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse, gestionnaire mandaté par le Conseil Général.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-65

OBJET : FINANCES – INDEMNITES DE CONSEIL A VERSER AU RECEVEUR DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies à la commune par le responsable du centre des finances publiques d'Avignon municipale,

Ces prestations donnent lieu au versement par la commune d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Aux termes des règlements en vigueur, une nouvelle délibération doit intervenir lors du renouvellement des Conseils municipaux ou du changement de comptable.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ATTRIBUER annuellement, pour le budget de la commune, à Monsieur Daniel LEROY, en sa qualité de conseiller économique et financier, l'indemnité de conseil au taux plein prévue à l'article 4 de l'arrêté précité à compter du 23 mars 2014.

DIRE que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-66

OBJET : CONTRACTUALISATION 2012-2013-2014 : AIDES
FINANCIERES D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

L'Assemblée Départementale a décidé, par délibération du 16 décembre 2011, de reconduire la contractualisation, par voie d'avenants annuels successifs, sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

La mise en œuvre de cette nouvelle phase contractuelle, sous la forme de trois avenants annuels, devrait permettre au Département de prendre en compte les conséquences de la réforme territoriale en cours.

VU la délibération du conseil municipal n°2013-12-78 du 19 décembre 2013 sollicitant les aides financières du Département dans le cadre de la contractualisation et de l'aide spécifique,

CONSIDERANT que pour des raisons budgétaires, l'équipe municipale ne souhaite pas donner suite au projet de création d'un centre socioculturel pour la section adolescents du centre de loisirs qui bénéficie d'un espace à l'intérieur du Clos Sainte Marie,

CONSIDERANT que la priorité est donnée à l'aménagement et à la mise en sécurité des voies structurantes de la commune,

Le Maire propose de modifier le contenu de la délibération n°2013-12-78 et d'affecter sur 2013 et sur 2014 la dotation annuelle du Département à hauteur de 73 500 € sur le dossier suivant :

- L'aménagement du chemin du Moulin.

Le détail du projet précité et le plan de financement sont présentés dans l'annexe ci-jointe.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER l'aide financière du Département de Vaucluse sur les bases de l'avenant 2013 à la contractualisation en affectant les dotations annuelles 2013 et 2014 au projet susvisé.

AUTORISER le Maire à signer les avenants 2013 et 2014 à la contractualisation et toutes les pièces afférentes.

SOLLICITER également le Département de Vaucluse à hauteur de 54 000 € au titre de l'aide spécifique.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-67

OBJET : *FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN – Adjoint délégué au personnel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements

Vu la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDER le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la commune.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-68

OBJET : *FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, Adjoint délégué au personnel.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements

Vu la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDER le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la commune.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-69

OBJET : CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIERS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES POUR LA GESTION DES DECHETS EN HABITAT COLLECTIF

RAPPORTEUR : M. René TRUCCO, Adjoint délégué à l'intercommunalité, aux travaux et à l'urbanisme.

Le Grand Avignon organise les collectes des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables/journaux-revues-magazines par un ramassage en sacs, bacs roulants ou colonnes d'apport volontaire aériennes.

La collecte du verre est effectuée par le SIDOMRA, le Grand Avignon ayant à sa charge le positionnement et la fourniture des colonnes d'apport volontaire pour ce matériau.

Les bacs roulants sont stockés dans des locaux adaptés pour l'habitat collectif ou dans des sites extérieurs aménagés.

Les projets actuels des gestionnaires et des Communes, dans le cadre de la qualité de vie au sein des quartiers, apportent une opportunité de mettre en œuvre un nouveau dispositif de collecte mieux adapté aux problématiques techniques, d'entretien, de sécurité et de vandalisme.

CONSIDERANT que les conteneurs enterrés ou semi enterrés sont de nature à faciliter la collecte et la pré-collecte des ordures ménagères résiduelles; des emballages recyclables/journaux-revue-magazines et du verre, et à améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants ou de sacs à l'extérieur des immeubles et à lutter contre les incendies.

VU la convention à passer entre la commune et la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour l'implantation de mobiliers enterrés et semi-enterrés pour la gestion des déchets en habitat collectif,

Cette convention a pour objectif d'en déterminer les conditions juridiques, techniques et financières.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention à passer entre la commune et la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour l'implantation de mobiliers enterrés et semi-enterrés pour la gestion des déchets en habitat collectif,

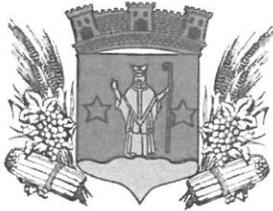
AUTORISER monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française



Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
23.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-70

OBJET : CULTURE – TARIFS DES ENSEIGNEMENTS MUSICAUX

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, Adjointe déléguée à la culture

Un projet d'enseignement musical a été élaboré en s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès des écoles et à partir du site internet de la commune.

La municipalité a œuvré pour mettre en place à partir d'octobre un enseignement musical constitué d'un éveil musical pour les enfants de 3 à 7 ans, et de cours d'instruments et de solfège enfants et adultes (piano, guitare, batterie, violon, trombone).

Cet enseignement musical sur l'année scolaire sera proposé à La Pastourelle et à l'Oustau.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs pour les différents cours proposés,
 AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
 APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER à compter du 1er octobre 2014, les tarifs annuels de ces enseignements musicaux (30 séances) comme suit :

	Tarifs résidents		Tarifs extérieurs
	Enfant et jeune jusqu'à 17 ans	Adulte	Enfant et adulte
Eveil musical	140 €		140 €
Cours d'instrument	250 €	270 €	420 €
Cours d'instrument et solfège	280 €	300 €	450 €

Pour les cours d'instrument, il faut savoir que la commune participe à hauteur de 40 % du coût pour les enfants.

Le règlement des 30 séances se fera en trois fois.

	1er règlement avant les 10 premières séances	2 ^{ème} règlement après les dix premières séances	3 ^{ème} règlement avant les 10 dernières séances
Eveil musical	50 €	50 €	40 €
Cours d'instrument à 250 €	90 €	80 €	80 €
Cours d'instrument à 280 € avec solfège	100 €	90 €	90 €
Cours d'instrument à 270 €	110 €	80 €	80 €
Cours d'instrument à 300 € avec solfège	120 €	90 €	90 €
Cours d'instrument à 420 €	140 €	140 €	140 €
Cours d'instrument à 450 € avec solfège	150 €	150 €	150 €

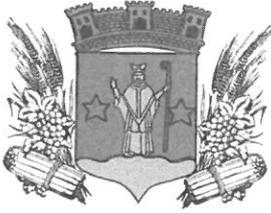
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 23.09.2014 de la publication le 23.09.2014

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE -	ABSTENTIONS -
-----------------	------------------	------------------

Le Maire,

 Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française



Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
23.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-71

OBJET : CULTURE – MONTANT DE LA PARTICIPATION AUX COURS
DE DANSE CONTEMPORAINE

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, Adjointe déléguée à la culture

La municipalité a décidé de mettre en place des cours de danse contemporaine à partir du mois d'octobre les mercredis de 17h30 à 19h30 (2 groupes).

Ces cours seront proposés à la salle Henri BAYARD aux enfants de 6 à 10 ans dans le cadre d'un partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

CONSIDERANT la nécessité de fixer le montant d'une participation annuelle aux cours proposés,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER à compter du 1er octobre 2014, le montant de la participation individuelle aux cours de danse contemporaine proposés par la commune à 40 € par an.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 23.09.2014
de la publication
le 23.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française



Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
23.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-72

OBJET : ANIMATIONS FESTIVITES – JOURNEE CHAMPETRE DANS
LES VIGNES : TARIFS DES REPAS ET DES LOTS DE VERRES

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, 1^{er} Adjoint

La commune organise le 5 octobre 2014 une journée champêtre dans les vignes.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les montants des participations demandées,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

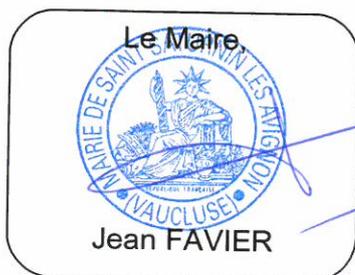
FIXER les tarifs suivants :

	Tarif
Repas adulte	10 €
Repas enfant	5 €
Lot de 6 verres gravés	10 €

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE -	ABSTENTIONS -
-----------------	------------------	------------------

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 23.09.2014
de la publication
le 23.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-73

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Rapporteur : M. Serge MALEN, Adjoint délégué au personnel

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune pendant les vacances de la Toussaint, monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des agents non titulaires, et donc de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Besoins saisonniers</u>		
Filière animation : Adjoint d'animation de 2ème classe	2	C
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Filière technique : Adjoint technique de 2ème classe	2	C
Filière sociale (crèche) : Agent social de 2 ^{ème} classe	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

Créer les postes d'agents non titulaires susvisés.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-74

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE EXTENSION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Rapporteur : M. Rémy COUSTON, Adjoint délégué au développement durable et à l'environnement

La société LE MISTRAL SA a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une extension d'une plate-forme logistique située dans la ZAC du Plan sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Ce projet est soumis à une enquête publique, du lundi 25 août 2014 au vendredi 26 septembre 2014.

La société LE MISTRAL SA travaille exclusivement pour le groupement coopératif Système U qui regroupe 290 magasins. Le groupement coopératif Système U connaît depuis trois ans un fort développement.

L'extension projeté s'inscrit dans le cadre de cet accroissement d'activité et porte sur :

- la modification d'un bâtiment par l'adjonction d'une cellule de produits surgelés et de bureaux, et par l'augmentation de la capacité d'une chambre froide.
- la création d'un nouveau bâtiment de stockage.

Le trafic routier projeté estimé incluant l'extension est de 250 véhicules légers et de 200 poids lourds par jour.

Les principaux axes routiers proches sont constitués par :

- la route départementale 942, située à 1,3 km au Nord,
- l'autoroute A7 située à environ 3,2 km à l'Ouest,
- la route départementale 6 située à 2,3 km à l'ouest,
- la route départementale 28 située à 2,7 km au Sud.

CONSIDERANT que le trafic PL sur la RD 28 et la RD 6 sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon est déjà très élevé,

En effet, le trafic moyen journalier, pour les jours ouvrés, était en 2009 de

- 660 PL (6,4 % du trafic) sur la RD 28,
- 960 PL (7,5 % du trafic) sur la RD 6 entre Saint Saturnin-lès-Avignon et Vedène

d'après les mesures réalisées par le Cabinet Ascode.

CONSIDERANT que l'environnement urbain et les caractéristiques de la voirie ne sont pas adaptés à la circulation des poids lourds sur la RD 6 sur la commune (Cf. note technique du Département – commission départementale de sécurité routière du 26 octobre 2012),

CONSIDERANT enfin que le trafic intense des poids lourds représente un danger sur ces voies avec une école située à proximité du carrefour entre la RD 6 et la RD 28,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DONNER un avis défavorable sur la demande d'autorisation, déposée par la société LE MISTRAL SA, pour exploiter une extension d'une plate-forme logistique située dans la ZAC du Plan sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-75

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE COLLINE DE LA GRAILLE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER- Maire.

Dans le cadre de l'aménagement du dispositif de vidéo-protection, il est nécessaire de pouvoir intervenir sur un mât relais implanté sur la colline de la Graille.

Dans le cadre d'une négociation amiable, M. et Mme Paolo et Liliane FOSSI sont d'accord pour céder à la commune une partie de la parcelle de terrain sise quartier des Régis cadastrée section AV n°137 d'une contenance de 1 a 20 ca au prix de 180 €.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle de terrain pour assurer la maintenance des équipements communaux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir une partie de la parcelle de terrain appartenant à M. et Mme Paolo et Liliane FOSSI sise quartier des Régis cadastrée section AV n°137 d'une contenance de 1 a 20 ca au prix de 180 € (cent-quatre-vingts euros).

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces afférentes.

PRECISER que cet acte sera établi en l'étude de Maîtres Pierre FLOCCARD, Laure COMTE-BERGER et Sébastien CASONI, notaires associés à Le Pontet.

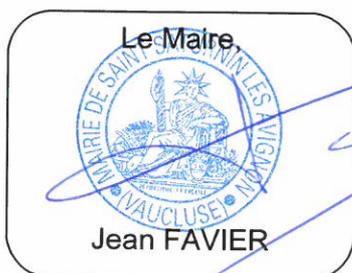
PRECISER que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

**Secrétaire de
séance :** Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-76

OBJET : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

Dans le cadre de l'aménagement du centre ancien et plus particulièrement des abords de l'église, monsieur le Maire propose des travaux d'aménagement pour sécuriser l'escalier de l'église.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de la dotation parlementaire pour réaliser ces travaux.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le projet d'aménagement des abords de l'église.

SOLLICITER une aide financière au titre de la dotation parlementaire à hauteur de 15 000 € représentant 49 % du coût des travaux.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

	COÛT ESTIME DES TRAVAUX HT		30 280 €
FINANCEMENT DE LA DÉPENSE			
1	Autofinancement (1)	51%	15 280 €
2	Subvention d'équipement		
	Dotation d'action parlementaire	49%	15 000 €
	Total (2)		15 000 €
3	Emprunt	0%	0 €
	Total (1+2+ 3)	100%	30 280 €

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE -	ABSTENTIONS -
------------------------	-------------------------	-------------------------

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 septembre 2014

Le lundi 22 septembre 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
16.09.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
25.09.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mr DUCRES J. a donné procuration à Mr MALEN S.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mr RABERT C. a donné procuration à Mr COUSTON R.
Mr CRISA L. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUX Chantal

DÉLIBÉRATION N°2014-09-77

OBJET : TARIFS DU SEJOUR PROPOSE PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

L'accueil de loisirs organise un séjour durant les vacances de la Toussaint.

Il s'agit d'un séjour de 14 places du 27 au 31 octobre à Paris.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs du séjour proposé :

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs du séjour organisé durant les vacances de la Toussaint 2014 par l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

- Séjour : 4 jours et 3 nuits

Quotient familial	<=400	401-649	650-870	871-1099	>=1100	Extérieur
Tarif	134 €	168 €	184 €	201 €	218 €	335 €
Taux de participation des familles (<u>hors animateurs</u>)	40%	50%	55%	60%	65%	100%

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25.09.2014
de la publication
le 25.09.2014

